

CONTROL

Appât à la bromadiolone composé d'un concassé de blé et de maïs aromatisé. Grande efficacité de la molécule. Forte attractivité du produit.

USAGE

Réservé à usage professionnel

CONTROL est destiné au traitement de l'intérieur et autour des bâtiments privés, publics et agricoles, dans les décharges et les déchetteries et aux abords des infrastructures.

Homologué pour la lutte contre les Rats (*Rattus rattus* et *Rattus norvegicus*), souris domestiques (*Mus musculus*) et mulots (*Apodemus sylvaticus*). Le produit est utilisé sur les rongeurs cibles du stade juvénile au stade adulte.

L'attraction de cet appât est assurée par la qualité du concassé mélange blé et maïs et par l'adjonction d'arômes alimentaires qui garantissent une très bonne consommation de CONTROL.

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

Positionner les appâts près des endroits fréquentés par les rongeurs.

- ▶ Contre les rats : 50 à 100 g de produit par poste d'appâtage tous les 5 à 10 mètres selon l'espèce visée et le niveau d'infestation.
- ▶ Contre les souris et les mulots : 25 g de produit par poste d'appâtage tous les 2 à 5 mètres.

Inspecter et réapprovisionner les postes d'appâtage durant la période de traitement,



quelques jours après la première application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

Délai nécessaire pour l'apparition de l'effet biocide : entre 3 à 11 jours après ingestion de l'appât. Les rongeurs meurent quelques jours après son ingestion, évitant ainsi toute méfiance vis-à-vis des membres d'une même colonie.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Porter des gants de protection (NF EN 374).

Ne pas appliquer dans des endroits accessibles aux enfants, aux animaux de compagnie ni aux autres animaux non-cibles afin de limiter au maximum le risque d'empoisonnement. Ne pas appliquer directement dans les terriers.

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de

Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

CONTROL

méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique. Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être interprétés comme un développement de la résistance.

COMPOSITION

Composition : 0,005% m/m de Bromadiolone
(N° CAS : 28772-56-7) / Amérisant.

N°AMM : FR-2014-0175 – Société Belgagri -
4480 ENGIS - BELGIQUE

TP14 : Rodenticide. - Type de préparation :
Appât en grains, prêt à l'emploi.

CONDITIONNEMENTS/ CONSERVATION

Réf. article : R948 - Seau de 5 kg (vrac)

Réf. article : R949 - Seau de 10 kg (vrac)

Réf. article : R947 - Sac de 25 kg (vrac)

Stocker dans un endroit frais, sec et ventilé.
Stocker à l'abri de la lumière.